

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE LANCÉE CONSÉCUTIVEMENT

A UNE PRÉCÉDENTE CONSULTATION DÉCLARÉE SANS SUITE

ETUDE PREALABLE A LA CRÉATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Proposition de périmètre et procédure de classement

- **Type de procédure** : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.
- **Type et forme de contrat**
Marché de prestations intellectuelles décliné en deux phases telles que définies ci – après :

PHASAGE DE LA MISSION (cf. Article 3.2 du CCTP)

- Phase 1 : diagnostic problématisé
- Phase 2 : enquête publique et validation du périmètre

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Le présent marché n'est pas alloti car la décomposition en lots séparés serait de nature à restreindre la concurrence et risquerait de rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

- **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** :
Ville de Bailleul – Hôtel de Ville – Service Marchés Publics – Place Charles de Gaulle – BP 9 – 59270 BAILLEUL. Tél. 03 28 50 06 00. Mail : marches@ville-bailleul.fr
Plateforme de dématérialisation (téléchargement DCE) : <http://marches-securises.fr>

- **Activité(s) principale(s)** :
 - Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

- **Renseignements d'ordre technique** :
 - Yvelyne BEHAGUE, Directrice du service patrimoine. Tél. 03 28 50 39 78 /adresse mail : ybehague@ville-bailleul.fr
- **Renseignements d'ordre administratif** :
Service des marchés publics
Hôtel de Ville
Grand Place Charles de Gaulle

59270 BAILLEUL

Référente : Nathalie DERUELLE – Responsable de la Commande Publique.

Tél. 03 28 50 06 00 / mail : marches@ville-bailleul.fr

■ **Description succincte de l'objet du marché** : Le présent marché concerne une étude préalable à la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) - Proposition de périmètre et procédure de classement.

■ **Décomposition de la consultation** :

Étude qui a pour objet de :

- déterminer l'intérêt historique, architectural, archéologique, artistique et paysager du territoire concerné afin de juger de l'opportunité de créer un SPR
 - définir un périmètre, une articulation entre les outils réglementaires à l'intérieur de ce périmètre, pour présentation en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA).

PHASAGE DE LA MISSION (cf. Article 3.2 du CCTP)

- Phase 1 : diagnostic problématisé
- Phase 2 : enquête publique et validation du périmètre

■ **Allotissement** :

- sans objet

■ **Date limite de dépôt des offres : JEUDI 11 JUILLET 2024 A 12 HEURES**

■ **Durée du marché** : Le délai d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de notification d'attribution du marché au titulaire (article 13.1.1 du CCAG prestations intellectuelles).

Les études objet du présent marché sont découpées en deux phases distinctes dont le contenu figure au CCTP art.3.2.

L'offre précisera le délai d'intervention et le délai global d'exécution maximum de la mission en distinguant les différentes phases de l'étude par la présentation d'un planning détaillé et d'un phasage nécessaire à l'analyse de l'offre.

Les délais de chaque phase technique seront rendus définitifs par ordre de service.

Le point de départ des délais de chaque phase technique est :

la date de l'ordre de service prescrivant le commencement de la phase technique (dérogation article 13.1.1 du CCAG).

Le délai global de la mission est de douze mois maximum, y compris enquête publique et temps de validation des différentes phases par les élus.

■ **Critères d'attribution** (cf. Article 11 du RC) :

- Critère n°1 : Prix des prestations : 30%
- Critère n°2 : Valeur technique: 40%
- Critère n°3 : Référence des candidats: 30%

- **Modalités essentielles de financement et de paiement:**
paiement par mandat administratif sous 30 jours.
- **Forme juridique que doit revêtir le prestataire de services :** entreprise unique ou groupement d'entreprises conjointes ou solidaires. Le soumissionnaire est tenu d'exécuter personnellement le marché.
- **Offres entièrement rédigées en langue française.**
- **Délai de validité des offres :** le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- **Variantes :**
Variantes autorisées : (art.R.2151-8 du CCP)
L'offre de base doit obligatoirement être proposée (la variante ne se substitue pas à l'offre de base)
- La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire est autorisée.
- La (ou les) variante(s) proposée(s) par le candidat sera (seront) détaillée(s) et chiffrée(s) au niveau de l'article B1 de l'acte d'engagement et de la DPGF (préciser « variante autorisée »), puis dans un document annexe qui comportera une présentation détaillée de la (ou les) variante(s) proposée(s) ainsi qu'une comparaison précise avec la solution de base sur les plans technique et financier.

Variantes facultatives proposées par le Pouvoir Adjudicateur :

Le candidat peut répondre à la variante suivante et la chiffrer au niveau de l'article B1 de l'acte d'engagement et de la DPGF (préciser « variante facultative proposée par le Pouvoir Adjudicateur »)

Objet des variantes : « Coût d'une éventuelle réunion supplémentaire »
« Périmètre supplémentaire proposé »

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public. L'acheteur public se réserve le droit d'accepter ou non les variantes lors de la signature du marché.

- **Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :**
 - l'acte d'engagement
 - la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
 - le règlement de la consultation (RC)
 - le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
 - le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

■ **Modalités d'obtention du dossier de consultation :**

Conformément aux articles R.2132-1 à R.2132-14 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique, toute consultation effectuée sera obligatoirement dématérialisée.

Aucune demande d'envoi du DCE sur un support physique électronique n'est autorisée.

Le dossier de consultation est téléchargeable uniquement sur le site : **marches-securises.fr**. Il n'est pas transmissible par voie postale ou mail, ni par retrait auprès du service de la commande publique.

- **Conditions de transmission des offres** : la transmission des réponses par voie électronique est obligatoire via le service <https://www.marches-securises.fr/reponses>

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature (cf. article 8 du RC)
- Pièces de l'offre (cf. article 9 du RC) :

- **Signature des documents transmis par le candidat** :

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle – ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars ,2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

- **Litiges et recours** :

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Lille – 5, rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX – Tel. 03 59 54 23 42 / mail : greffe.ta-lille@juradm.fr /adresse internet (URL) : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

- **Date d'envoi du présent avis** : le 21/05/24